

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 décembre 2022**

Objet : Mise en place du dispositif « BAFA'CILE »

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BIZEAU

<p>DATE DE LA CONVOCATION</p> <p>06-12-2022</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, Le douze décembre à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Madame Céleste MESSINA-DOMINIONI, Première-Adjointe au Maire</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE</p> <p>06-12-2022</p>	<p>Présents :</p> <p>Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, Mme Pierrette MAZERY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, M. Jean- Paul BIZEAU, Mme Elisabeth BERNIER-MORELLI, Mme Elisabeth VERLY, M. Stéphane TOUVET, Madame Isabelle BOURGEONNIER, Mme Annie SAINSILY, M. Dejan STANKOVIC, Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI, Mme Véronique HUYNH, M. Hervé WIOLAND, Mme Juliette ESPINOS, M. Thierry HULLOT, Mme Françoise GAULIER, Monsieur Frank MARQUET, Mme Odile GENOVA, Mme Lorraine WEISS, M. Bruno GUILLON</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 29</p> <p>PRESENTS : 21</p> <p>VOTANTS : 28</p>	<p>Excusés représentés :</p> <p>Monsieur le Maire donne pouvoir à Madame Céleste MESSINA- DOMINIONI Monsieur Jean-Christophe HILAIRE donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul BIZEAU, Madame Maguy RAGOT-VILLARD donne pouvoir à Monsieur Bernard MILLION-ROUSSEAU, Monsieur Rémy JOURDAN donne pouvoir à Madame Françoise GAULIER Madame Frédérique SARRAU donne pouvoir à Monsieur Frank MARQUET Monsieur Christian GASQ donne pouvoir à Madame Juliette ESPINOS Madame Catherine LE DANTEC donne pouvoir à Madame Lorraine WEISS</p>
<p>DATE DE LA PUBLICATION</p> <p>16-12-2022</p>	<p>Absents :</p> <p>Mme Ayse CONNAN-BAYRAM</p>

Accusé de réception en préfecture

078-217801174-20221219-2022-12-12-07-DE

Mme Elisabeth BERNIER-MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des

conseillers municipaux présents au moment du vote.

Date de télétransmission : 19/12/2022

Date de réception préfecture : 19/12/2022

2022-12-12/07

Mise en place du dispositif « BAFA'CILE »

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-21,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'avis de la Commission « Sport, Vie Associative et Jeunesse » du 1er décembre 2022,

Considérant la volonté de la ville d'accompagner sa jeunesse dans la formation, la responsabilisation et l'éveil citoyen,

Considérant que le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) est une porte d'entrée pour les jeunes vers les métiers de l'animation et représente une clé pour évoluer dans un parcours professionnel et personnel,

Considérant que le coût de la formation peut être un frein au suivi par les jeunes,

Considérant que seul un organisme habilité est autorisé à dispenser cette formation d'éducation populaire,

Considérant que la convention de partenariat l'association "les Francas" permet à la ville d'offrir une opportunité à sa jeunesse et à ses agents d'animation,

Considérant le projet de règlement du BAFA'CILE,

Considérant l'avis favorable des membres de la Commission Sport, Vie Associative et Jeunesse en date du 1er décembre 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Paul BIZEAU,
APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la mise en place du dispositif BAFA'CILE qui permet de soutenir financièrement les jeunes dans leur projet de formation et d'engagement citoyen.

APPROUVE, la tarification de 100 € par jeune pour le dispositif BAFA'CILE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association « Les Francas » dans le cadre du dispositif.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les mandats administratifs et décisions relevant du dispositif.

ADOpte le règlement du BAFA'CILE

DIT que le dispositif entrera en application le 13 décembre 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Visa de la Préfecture le : 19/12/2022

Rendu exécutoire le : 19/12/2022

Buc, le 16 Décembre 2022

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20221219-2022-12-12-07-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de mise en ligne : 19/12/2022



Pour le Maire empêché
La Première Adjointe

Céleste MESSINA-DOMINIONI

Eprel's

Acte à classer

2012-12-12-07

1 En préparation **2** Pour signature **3** Prêt à transmettre **4** En attente retour Préfecture **5** > AR reçu < **6** Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-12-19T10-55-02.00 (M1242032800)

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20221219-2012-12-12-07-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Mise en place du dispositif BAFA'CIL

Date de décision : 19/12/2022

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par themes
8.6. Emploi-formation professionnelle

Acte : 2022-12-12-07 Mise en place du dispositif BAFA CIL.PDE Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 19/12/22 à 10:55

Date 19/12/22 à 10:55

Date 19/12/22 à 11:02

Par **BORDIER Frederic**

Par **BORDIER Frederic**



BOURAHLA Samira

De: BORDIER Frédéric
Envoyé: mardi 20 décembre 2022 07:52
À: BOURAHLA Samira
Objet: Fwd: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2012-12-12-07

Envoyé à partir de [Outlook pour iOS](#)

De : notifascl@fast.efast.fr <notifascl@fast.efast.fr>
Envoyé : Monday, December 19, 2022 11:02:35 AM
À : informatique-fast@mairie-buc.fr <informatique-fast@mairie-buc.fr>; dgs-fast@mairie-buc.fr <dgs-fast@mairie-buc.fr>; drh-fast@mairie-buc.fr <drh-fast@mairie-buc.fr>; jean-luc.jorry@mairie-buc.fr <jean-luc.jorry@mairie-buc.fr>; ccas-fast@mairie-buc.fr <ccas-fast@mairie-buc.fr>
Objet : Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2012-12-12-07

'. *Notification FAST :*

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2012-12-12-07, télétransmis par Frederic BORDIER. Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20221219-2012-12-12-07-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 2012-12-12-07

Objet : Mise en place du dispositif BAFA'CIL

Date de décision : 19/12/2022

Date de transmission : 19/12/2022

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes / 8.6. Emploi-formation professionnelle

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>